

**RÉUNION DU 4 JUIN 2020**

Le 4 juin 2020 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, exceptionnellement dans la salle communale, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Sillières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, M. François Cardin, Mmes Annick Minerbe, Mme Rachel Minerbe, MM. Bertrand Lecoœur, M. François Poisson, Mme Mariette Gardie, MM. Sébastien Lemonchois, Lionnel Lepourry, Paul Quinette, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Nelly Bataille

Date de convocation : 29 mai affichée le 29 mai 2020

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la réunion du mercredi 27 mai 2020.

M. le maire informe l'ensemble du conseil municipal de la démission, qu'il a acceptée, du conseil municipal de M. Jean Laurent et Mesdames Olga L'Honorey et Laure Joubier. Cette démission était accompagnée également de celle de Mme Francine Brossard, remplaçante de Mme Olga L'Honorey, dans l'ordre du tableau. Sont désormais conseillers municipaux, M. Christian Legret et Mesdames Lise Bourdon et Clothilde Lepourry. Le mardi 2 juin, le maire a été informé oralement de la démission de M. Christian Legret, démission qu'il a acceptée, confirmée par courrier reçu en mairie le 4 juin 2020. Dans l'ordre du tableau, M. Paul Quinette remplace M. Christian Legret.

M. le maire souhaite la bienvenue à Mesdames Lise Bourdon, Clothilde Lepourry et à M. Paul Quinette. Un tour de table est effectué afin que chacun se présente.

M. le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rajouter, dans l'ordre du jour, l'attribution des indemnités des élus ainsi que la modification des conditions de location des salles des fêtes.

**DÉLIB N° 2020.04.01 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

M. le maire propose au conseil municipal de faciliter l'administration des affaires communales. A cet effet, le Code général des collectivités territoriales (articles L.2122-22 et L.2122-23) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Parmi celles-ci, M. le maire soumet les points suivants :

1° - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que tout décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

3° - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux ;

4° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5°- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° - Exercer, au nom de la commune et dans les limites fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme, pour la réalisation d'opérations d'intérêt communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de déléguer au maire de Terre-et-Marais les compétences ci-dessus.

### **PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE AU MAIRE DÉLÉGUÉ ET AUX ADJOINTS :**

M. le maire présente les différentes délégations de fonctions qu'il a données au maire délégué de Terre-et-Marais, par arrêté n° 2020.27 du 3 juin 2020 et aux adjoints :

#### **A M. Alain Langlois, maire délégué :**

---

##### **- Bâtiments communaux :**

- Études et consultations d'entreprises pour la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien et/ou l'aménagement des bâtiments communaux, et à des constructions neuves, quand ces ouvrages ne relèvent pas des dispositions du Code des marchés publics.
- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale des travaux pour prendre les décisions ayant un rapport avec l'alinéa ci-dessus, à l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

##### **- Service de l'hygiène et de l'assainissement :**

- Suivi des nouvelles installations d'assainissement collectif, réseau et station d'épuration à lits plantés de roseaux. Prise de décisions des interventions nécessaires à la bonne marche du service non soumises au code des marchés publics.
- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale d'hygiène et d'assainissement pour prendre les décisions relevant de sa compétence, l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

##### **- Logement :**

- Étude et proposition d'attribution des logements communaux et H.L.M.

##### **- Finances :**

- Anime la commission des finances notamment chargée d'examiner les propositions des budgets préalablement au vote par le conseil municipal. Elle examine également les comptes administratifs.

Une délégation permanente de signature est également donnée à M. Alain Langlois pour les courriers, certificats, rapports et attestations relatifs à ses attributions et, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les mandats de paiement des dépenses et les titres de recettes, leurs bordereaux récapitulatifs et pièces justificatives émis pour le compte de la commune, du service d'assainissement, du budget du lotissement des Châtelets et de tout autre budget annexe qui pourrait être créé.

#### **A M. Gilbert Michel, 1<sup>er</sup> adjoint**

---

##### **- Aménagement rural, marais, agriculture et voirie :**

- Conduite des opérations courantes d'entretien du réseau hydraulique de la commune, non soumises au code des marchés publics.
- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale d'aménagement rural, des marais, de l'agriculture et de la voirie pour prendre les décisions relevant de sa compétence, à l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

##### **- Relations avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin :**

- Suivi de l'entretien de la voirie transférée à la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.

##### **- Service de l'hygiène, de l'assainissement et des ordures ménagères, en cogestion avec le 3<sup>e</sup> adjoint**

- Suivi des nouvelles installations d'assainissement collectif, réseau et station d'épuration à lits plantés de roseaux. Prise de décisions des interventions nécessaires à la bonne marche du service non soumises au code des marchés publics.

- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale d'hygiène et d'assainissement pour prendre les décisions relevant de sa compétence, l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

- **Urbanisme**

- Suivi du futur P.L.U.I. de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- Suivi des éventuels problèmes environnementaux survenus sur le territoire

## **A Mme Chantal Lelavechef, 2e adjointe**

---

- **Affaires sociales** :

- Instruction et suivi de toute demande à caractère social (C.M.U., A.P.A., demandes de secours) et relation avec tous les partenaires sociaux (C.A.F., Sécurité sociale, M.S.A., Département, Centre social de Carentan) et tout autre organisme ou institution œuvrant dans le domaine des affaires sociales.

- **Affaires scolaires et autres, en suppléance de Nathalie Muller**

- Responsable du personnel communal (ATSEM, animateurs, agent culturel, agents d'entretien).
- Relations avec l'équipe enseignante et les services de l'éducation nationale.
- Relations avec les parents d'élèves.
- Suivi de la réforme des rythmes scolaires.
- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale des affaires scolaires pour prendre les décisions relevant de sa compétence, à l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

- **Logement** :

- Étude et proposition d'attribution des logements communaux et H.L.M.

- **Sports, loisirs, fêtes et cérémonies** :

- . Préparation et organisation des repas des aînés
- Préparation des colis de Noël
- . Préparation des évènements liés aux commémorations et autres
- . suivi des évènements sportifs et de loisirs

## **A M. Florent Silières, 3e adjoint**

---

- **Aménagement rural, marais, agriculture et voirie, en suppléance du 1<sup>er</sup> adjoint**

- Conduite des opérations courantes d'entretien du réseau hydraulique de la commune, non soumises au code des marchés publics.
- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale d'aménagement rural, des marais, de l'agriculture et de la voirie pour prendre les décisions relevant de sa compétence, à l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

- **Service de l'hygiène, de l'assainissement et des ordures ménagères, en co gestion avec le 1er adjoint**

- Suivi des nouvelles installations d'assainissement collectif, réseau et station d'épuration à lits plantés de roseaux. Prise de décisions des interventions nécessaires à la bonne marche du service non soumises au code des marchés publics.
- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale d'hygiène et d'assainissement pour prendre les décisions relevant de sa compétence, l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

- **Cimetières et églises** :

- Attribution de concessions, procédure de reprise des concessions et mise à jour du plan.
- Suivi des églises

## **A Mme Nathalie Muller, 4e adjointe**

---

- **Affaires scolaires** :

- Responsable du personnel communal (ATSEM, animateurs, agent culturel, agents d'entretien).
- Relations avec l'équipe enseignante et les services de l'éducation nationale.
- Relations avec les parents d'élèves.
- Suivi de la réforme des rythmes scolaires.

- Convocation, en tant que de besoin, de la commission municipale des affaires scolaires pour prendre les décisions relevant de sa compétence, à l'exclusion de toute affaire nécessitant une délibération du conseil municipal.

**- Affaires sociales, en suppléance de Mme Chantal Lelavechef**

- Instruction et suivi de toute demande à caractère social (C.M.U., A.P.A., demandes de secours) et relation avec tous les partenaires sociaux (C.A.F., Sécurité sociale, M.S.A., Département, Centre social de Carentan) et tout autre organisme ou institution œuvrant dans le domaine des affaires sociales.

**- Affaires culturelles :**

- Suivi du fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- Organisation de toute manifestation à caractère culturel décidée par le conseil municipal.

*En outre, le maire délégué et les adjoints ont une délégation permanente de signature pour les courriers, certificats, rapports et attestations relatifs à leurs attributions et, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les mandats de paiement des dépenses et les titres de recettes, leurs bordereaux récapitulatifs et pièces justificatives émis pour le compte de la commune, du service d'assainissement, du budget du lotissement des Châtelets et autre budget qui pourrait être créé.*

Après ces élections, M. le maire propose de passer à la désignation des délégués dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des membres des commissions municipales.

**DELIB n° 2020.04.02 – DEMISSION D'UN DELEGUE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN**

M. le maire rappelle que les délégués communautaires ont été votés lors de l'élection municipale du dimanche 15 mars, en même temps que l'élection des conseillers municipaux, 2 titulaires et un suppléant pour la commune de Terre-et-Marais.

Désigné comme délégué titulaire, M. le maire informe le conseil municipal qu'il a donné sa démission de conseiller communautaire titulaire, par courrier adressé à la communauté de communes de la Baie du Cotentin en date du 28 mai 2020, au profit de M. Gilbert Michel, délégué suppléant, Mme Chantal Lelavechef étant l'autre déléguée titulaire communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, prend note de cette notification.

Le conseil municipal reste toutefois en attente d'informations complémentaires quant à la nomination d'un nouveau délégué suppléant.

**DELIB n° 2020.04.03 – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA MANCHE – SDEM50**

Le conseil municipal procède à la désignation de deux délégués au Syndicat départemental des énergies de la Manche.

Le résultat du scrutin a donné les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u> :	19
<u>Blancs ou nuls</u> :	0
<u>Majorité absolue</u> :	10
<u>A obtenu</u> :	

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CARDIN François	17	dix-sept
LEMONCHOIS Sébastien	9	neuf
LEPOURRY Lionnel	12	douze

MM François Cardin et Lionnel Lepourry ayant obtenu la majorité absolue sont désignés pour représenter la commune de Terre-et-Marais au syndicat départemental des énergies de la Manche.

**DELIB n° 2020.04.04 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SAINTENY**

Le conseil municipal procède à la désignation du délégué au Syndicat d'alimentation en eau potable de Sainteny - CLEP

Le résultat du scrutin a donné les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne :</u>	19
<u>Blancs ou nuls :</u>	0
<u>Majorité absolue :</u>	10
<u>A obtenu :</u>	

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LANGLOIS Alain	19	dix-neuf

M. Alain Langlois ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour représenter la commune au Syndicat d'alimentation en eau potable de Sainteny.

**DELIB n° 2020.04.05 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

Le conseil municipal procède à la désignation du délégué au Parc des marais du Cotentin et du Bessin.

Le résultat du scrutin a donné les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne :</u>	19
<u>Blancs ou nuls :</u>	0
<u>Majorité absolue :</u>	10
<u>A obtenu :</u>	

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SILIERES Florent	19	dix-neuf

M. Florent Silières ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour représenter la commune de Terre-et-Marais au sein du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

**DÉLIB. N° 2020-04-06 - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE MANCHE-NUMÉRIQUE POUR LA COMPÉTENCE INFORMATIQUE DE GESTION**

La commune de Terre-et-Marais étant adhérente à la compétence informatique du Syndicat mixte Manche-Numérique, le conseil municipal, à l'unanimité des votants confirme l'adhésion de la commune de Terre-et-Marais et désigne M. François Cardin pour la représenter.

**DÉLIB. N° 2020-04-07 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal procède à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, le maire étant président d'office.

<u>Bulletins trouvés dans l'urne :</u>	19
<u>Blancs ou nuls :</u>	0
<u>Majorité absolue :</u>	10

**Membres titulaires :**

M. Alain Langlois	19 voix
M. Gilbert Michel	19 voix
M. Sébastien Lemonchois	19 voix

**Membres suppléants :**

Mme Chantal Lelavechef, suppléant du président :	19 voix
M. Florent Silières	19 voix
Mme Nathalie Muller	19 voix
Mme Lise Bourdon	19 voix

**COMMISSION D'AMÉNAGEMENT RURAL, MARAIS, AGRICULTURE ET VOIRIE :**

Sont désignés :

<b>M. Gilbert Michel</b>	M. Lionnel Lepourry
Mme Nelly Bataille	M. Florent Silières
M. Alain Langlois	M. François Poisson
M. Bertrand Lecoœur	

**COMMISSION DES TRAVAUX – BATIMENTS COMMUNAUX :**

Sont désignés :

<b>M. Alain Langlois</b>	M. Lionnel Lepourry
Mme Martine Coquoin	M. Gilbert Michel
Mme Mariette Gardie	Mme Annick Minerbe
Mme Chantal Lelavechef	M. Paul Quinette
M. Bertrand Lecoœur	

**COMMISSION D'HYGIÈNE – ASSAINISSEMENT – ORDURES MENAGERES**

Sont désignés

<b>M. Gilbert Michel</b>	Mme Mariette Gardie
<b>M. Florent Silières</b>	Mme Clothilde Lepourry
Mme Lise Bourdon	Mme Rachel Minerbe
M. François Cardin	

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – PERSONNEL SCOLAIRE ET AUTRE**

Sont désignés :

<b>Mme Nathalie Muller</b>	M. Sébastien Lemonchois
Mme Lise Bourdon	Mme Clothilde Lepourry
M. François Cardin	Mme Rachel Minerbe
Mme Mariette Gardie	

**COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS, FÊTES ET CÉRÉMONIES :**

Sont désignés :

<b>Mme Chantal Lelavechef</b>	Mme Clothilde Lepourry
<b>Mme Nathalie Muller</b>	M. Lionnel Lepourry
Mme Lise Bourdon	Mme Annick Minerbe
Mme Martine Coquoin	Mme Rachel Minerbe
Mme Mariette Gardie	M. François Poisson
M. Sébastien Lemonchois	M. Paul Quinette

**COMMISSION DES FINANCES :**

Sont désignés :

M. Alain Langlois	Mme Martine Coquoin
M. Gilbert Michel	Mme Clothilde Lepourry
Mme Chantal Lelavechef	M. Lionnel Lepourry
M. Florent Silières	M. François Poisson
Mme Nathalie Muller	M. Paul Quinette

**COMMISSION DE L'URBANISME – ENVIRONNEMENT - PLUI**

Sont désignés

<b>M. Alain Langlois</b>	M. Lionnel Lepourry
Mme Mariette Gardie	M. Gilbert Michel
M. Bertrand Lecoœur	M. François Poisson

### **COMMISSION DU LOGEMENT (COMMUNAUX ET H.L.M.) :**

Sont désignés :

<b>Mme Chantal Lelavechef</b>	M. François Cardin
Mme Nathalie Muller	M. Sébastien Lemonchois
Mme Nelly Bataille	M. Florent Silières

### **COMMISSION DES CIMETIÈRES ET EGLISES**

Sont désignés :

M. Florent Silières	Mme Chantal Lelavechef
Mme Martine Coquoin	M. Lionnel Lepourry
M. Alain Langlois	
M. Marcel Bézard devient membre honoraire.	

### **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES :**

Sont désignés :

<b>Mme Chantal Lelavechef_</b>	Mme Mariette Gardie
Mme Nelly Bataille	Mme Annick Minerbe

### **COMMISSION HISTOIRE ET MÉMOIRE :**

Sont désignés :

<b>Mme Martine Coquoin</b>	M. Bernard Leconte
Mme Lise Bourdon	Mme Hélène Lehay
M. Alcide Fossey	M. Lionnel Lepourry
Mme Dominique Fossey	M. Jean-Paul Pitou
M. Alain Langlois	

### **COMMISSION COMMUNICATION ET INTERNET :**

Sont désignés :

<b>Mme Lise Bourdon</b>	Mme Clothilde Lepourry
Mme Martine Coquoin	Mme Rachel Minerbe
M. Sébastien Lemonchois	M. Paul Quinette

### **CORRESPONDANT CDAS**

Sont désignés :

M. Alain Langlois, titulaire  
Mme Mariette Gardie, suppléante

### **RESPONSABLES DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS :**

La gestion des calendriers et les contrats sont assurés par le secrétariat. Sont désignés pour assurer la maintenance en cas de problèmes lors des locations :

<u>Sainteny</u>	<u>Saint-Georges-de-Bohon</u>
Mme Rachel Minerbe	Mme Chantal Lelavechef
M. François Cardin	M. Gilbert Michel

### **CORRESPONDANT DÉFENSE :**

Est désignée correspondante défense, Mme Martine Coquoin.

### **CORRESPONDANT DU REGLEMENT DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

M. Gilbert Michel conserve la délégation à la RGPD.

### **COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS**

Sont désignés

<u>Liste 1</u>	<u>Liste 2</u>
M. Florent Silières, président	Mme Clothilde Lepourry
Mme Chantal Lelavechef	M. Lionnel Lepourry
M. Bertrand Lecoœur	

Délégués Titulaires  
Administration  
M. Bernard Leconte  
Tribunal  
Mme Odile Fossey

Délégués suppléants  
M. Emmanuel Anne-Archard  
M. Christian Lepourry

**DELIB n° 2020.04.08 – PROJET DE REHABILITATION DES ECOLES DE SAINT-GEORGES-DE-BOHON – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, fait lecture d'un courriel reçu des services de la Préfecture de la Manche à la suite d'un dossier de demande de subvention pour le projet de réhabilitation des écoles de Saint-Georges-de-Bohon demandant si le projet est maintenu par la nouvelle équipe municipale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de maintenir le projet de restructuration de l'ancien groupe scolaire et demande à ce que ledit projet redémarre dès que possible.

**DELIB N° 2020.04.09 – BIEN RECONNU SANS MAITRE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, revient sur le bien susceptible d'être présumé sans maître situé au village la Perruque, portant les références cadastrales ZB 30 d'une superficie de 1 760 m<sup>2</sup>.



L'affichage a été apposé le 5 juin 2019. Si dans les 6 mois qui suivent, aucun propriétaire ne s'est fait connaître, le bien est présumé sans maître. La commune dispose d'un délai de 6 mois pour l'incorporer, par délibération du conseil municipal, dans le domaine communal. Si tel n'est pas le cas, le bien deviendrait propriété de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de poursuivre les démarches afin que ledit bien devienne propriété de la commune de Terre-et-Marais et donne tout pouvoir à M. le maire pour apporter et signer les documents que les services de la préfecture seraient susceptibles de demander.

Le conseil municipal souligne que, du fait des conditions sanitaires en cours en ce début d'année, il n'a pas été possible d'organiser une réunion dans les délais pour évoquer le sujet. Le conseil municipal demande à ce que les services de la préfecture soit conciliants pour prendre en compte cette décision.

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Il a été décidé, avec les associations des anciens combattants de Saint-Georges-de-Bohon et de Sainteny, de procéder à une cérémonie commémorative pour le 76<sup>e</sup> anniversaire du débarquement où vous êtes cordialement conviés :  
A 10 h – dépôt de gerbe à la Roserie – Sainteny  
Suivi d'un dépôt de gerbe aux Forges – Sainteny  
Suivi d'un dépôt de gerbe au village Hotot – Saint-Georges-de-Bohon  
Le port du masque sera obligatoire.



- A l'initiative de diverses personnes et organismes, les cloches des églises de la région sonneront le samedi 6 juin à 18 h 44 pendant 6 mn.
- M. Gilbert Michel évoque l'implantation de l'antenne de la 4G au lieu-dit Les Forges à Sainteny. Celle devrait être opérationnelle au début du mois de juillet prochain.
- Il est proposé à l'ensemble des conseillers de visiter les deux communes historiques afin que chacun prenne connaissance des communes. Une première rencontre est prévue le jeudi 18 juin à 19 h 30, à la mairie de Saint-Georges-de-Bohon.
- Au niveau du groupe scolaire, les services de la garderie vont être remis en place à partir de lundi 8 juin, uniquement sur le site de Sainteny. Il sera assuré par Mmes Yolande Guilbert et Evelyne Vibert.
- Il est demandé à ce qu'un compte-rendu soit fait après chaque réunion de commissions quand cela le nécessite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.